CODE DEONTOLOGIQUE

&

ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Ce code de déontologie garantit l'éthique professionnelle de Madame Laurence ROUVIERE au travers de son engagement envers les clients, les patients qui lui sont envoyés, les professionnels de médecines traditionnelles (Médecin, spécialiste, psychiatre…) et les professionnels de médecines douces (Acupuncteur, homéopathe,…) avec qui elle collabore en équipe pluridisciplinaire.

Cette charte est un cadre définissant des règles éthiques et déontologiques dans lesquelles se reconnait **Laurence Rouvière et ainsi que tous les professionnels exerçant sous la marque déposée « Cohérence Santé »®**.
Elle rassemble solidairement des personnes ayant signées l'appartenance à la marque déposée **« Cohérence Santé »®**
qui œuvrent dans le sens défini par ce texte pour plus professionnalisme.
La protection du droit d'auteur de **Laurence Rouvière** est déposée par Copyright ©2020
par conséquent donc toute reproduction est interdite sans son autorisation.

COMPÉTENCES

1 – Professionnalisme

• En tant que Professionnelle de Santé en Analyses Biologiques, Praticienne en Relation d'Aide, Praticienne en Techniques Educatives Corporelles de Bien-Être, de Méditation en Pleine Conscience et Sophrologue, formé à l'Education Thérapeutique du Patient, **Laurence Rouvière** a acquis au cours de sa formation les cadres méthodologiques, théoriques, techniques et pratiques propres à ces méthodes au travers desquelles elle se définit professionnellement.
• Elle déclare sur l'honneur avoir suivi des formations conformes à l'exigence de sa profession dont le niveau est validé par un diplôme d'état en Analyses Biologiques et plusieurs certificats professionnels reconnus en Sophrologie, en Techniques Educatives et Corporelles, en Relation d'Aide et en matière d'Education Thérapeutique du Patient. Outre les compétences spécifiques exigées dans sa profession elle possède une riche expérience personnelle et professionnelle dans le milieu médical, social et de l'entreprise.
• Elle s'engage à respecter les cadres et principes généraux des méthodes appris.
• Elle intègre à son expérience professionnelle une démarche qui fait l'objet d'une constante réactualisation de ses outils thérapeutiques soit par des supervisions, soit par de nouvelles formations.
• Elle décide dans le cadre de ses compétences professionnelles du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'elle a appris et/ou conçu et les mets en œuvre. Elle répond donc personnellement de ses choix et de ses applications en ayant une obligation de moyens et de non de résultats. En effet, **Laurence Rouvière** se doit d'attirer l'attention du client, du patient sur sa responsabilité propre et sur la nécessité d'une coopération active et permanente de sa part pour que l'accompagnement soit pertinent.
• Elle s'engage à avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.

2 – Champs de compétences

• **Laurence ROUVIERE** est garante de ses qualifications spécifiques qui sont le champ paramédical, le champ social et la prévention pour contribuer à une meilleure santé. Elle définit et s'engage à respecter ses propres limites compte tenu de sa formation et de son expérience. Par là même elle s'engage à respecter les cadres et les limites de ses compétences
• Le cas échéant elle s'engage à diriger ses clients, ses patients, vers un autre professionnel de santé compétent dans son domaine (médecin, spécialiste, psychiatre, psychologue…)

3 – Responsabilités et devoirs

• En qualité de professionnelle de santé définit comme auxiliaire médicale par le Code de la Santé Publique, **Laurence Rouvière** n'est pas en concurrence avec les autres professionnels de santé sur son lieu d'exercice, dans sa ville d'exercice ou en déplacement extérieur.
• Elle assure avec discrétion et compétence son rôle avec les autres professionnels.
• Elle s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas poser de diagnostic, à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours, à ne pas influencer les choix thérapeutiques de ses clients, ses patients et de ne pas interférer dans les traitements en cours.
• Elle s'engage à avoir un comportement exemplaire en toute circonstance
• Elle s'engage à respecter la législation en vigueur : inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le n° SIRET 398 315 846 00046 et de souscrire à une Assurance Civile Professionnelle pour l'exercice de ses professions en veillant à être à jour de ses cotisations (attestation consultable en cabinet)
• Elle s'engage à respecter le code déontologique de son organisation professionnelle et de celui de la structure dans laquelle elle exerce.
• Elle s'engage à respecter les droits des clients, des patients qu'elle accompagne.

ETHIQUE

1 – Valeurs

• **Laurence Rouvière** se doit d'appliquer la devise « *PRIMUM NON NOCERE* » signifiant « *d'abord ne pas nuire* ».

• Elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour satisfaire la demande du client, du patient, à la condition que cette demande s'inscrive dans une démarche saine et qu'elle ne porte pas atteinte à son intégrité physique et psychologique ou à celle d'autres personnes. Elle s'engage ainsi à lui donner personnellement le meilleur accompagnement.

• Elle protège l'intégrité physique et psychique des personnes sous sa responsabilité.

• Elle est garante de la sécurité du lieu dans lequel elle exerce.

• Elle respecte les valeurs telles que la responsabilité, la tolérance, le respect de la liberté individuelle et de la dignité humaine. Sans aucune discrimination d'âge, de sexe, de race, de religion ou d'appartenance politique.

• Elle s'engage à affirmer l'égalité entre les personnes et à en respecter l'originalité et la dignité.

• Elle ne juge pas et adopte une posture d'accueil inconditionnel de la personne autant dans les mots que dans son attitude non-verbale.

• Elle s'engage à s'adapter aux besoins et aux demandes de chacun, en expliquant que sa pratique s'inscrit dans le cadre de la prévention pour la santé et que les techniques utilisées ne sont ni des idéologies ni des pratiques médicales et ne se substituent pas à un traitement médical.

• **Laurence Rouvière** s'engage à respecter les principes édictés par les législations nationale, européenne et internationale sur le respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection. Elle accompagnera les clients, les patients qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernée.

• Elle s'engage à conserver cette éthique professionnelle lorsqu'elle intervient sous l'autorité d'une entreprise, d'une administration ou d'un organisme de formation. Elle ne mettra pas en avant les noms de ses clients pour garder discrétion et secret professionnel.

2 – Les conditions de l'accompagnement

• **Laurence Rouvière** accueillera le client, le patient dans des conditions confortables, elle l'écoutera, inconditionnellement, sans jugement ni apriori exprimer la raison pour laquelle il/elle la consulte et prendra en compte sa souffrance physique, émotionnelle, mentale et relationnelle.

• Les conditions d'accompagnement sont précisées par **Laurence Rouvière** avant tout engagement : modalités (verbale, émotionnelle, corporelle, technique), la durée des séances ainsi que la durée présumée de l'accompagnement et ses conditions de prolongation ou d'arrêt, le coût financier, les honoraires, la prise en charge éventuelle par les mutuelles et le règlement des séances manquées.

• La fréquence des rendez-vous est fixée dès le début de l'accompagnement par le client, le patient en fonction de ses contraintes financières et en aucun cas par **Laurence Rouvière** afin de ne pas installer une quelconque obligation, contrainte financière ou dépendance à cet accompagnement.

• **Laurence Rouvière** rappelle explicitement avant tout accompagnement qu'elle s'abstient d'établir un quelconque diagnostic médical, de rappeler au client, au patient l'importance de ne pas interrompre ou modifier un traitement médical prescrit par un Médecin ou un Spécialiste sous prétexte d'être accompagné par des techniques dites « alternatives » ou « douces ».

• Elle rappelle explicitement dans le cadre du premier rendez-vous que son accompagnement ne remplace pas une consultation médicale, que les prestations proposées ne sont pas d'ordre médical et ne prétendent en aucun cas se substituer à un acte médical ou à des prescriptions de médicaments. De même, elle rappelle à son client, à son patients, de ne jamais interrompre le suivi médical, les examens ou les investigations nécessaires à déterminer ou préciser la /les cause(s) de sa maladie.

• Elle s'engage à diriger sans délai vers un médecin, toute personne se plaignant ou présentant des signes particuliers nécessitant une prise en charge médicale durant son accompagnement.

• Elle s'engage à recevoir en consultation les enfants de moins de 18 ans qu'après l'accord explicite de l'un des deux parents ou de leur tuteur légal. Pour les jeunes enfants (moins de 12 ans) la présence du parent restant

dans la salle d'attente est vivement conseillée. **Laurence Rouvière** rappelle qu'elle a eu la formation nécessaire pour accompagner les jeunes enfants en Sophrologie dite «ludique».
• Elle ne recevra pas en consultation les déficients mentaux qui est dans ce cas hors champs de ses compétences et relevant d'un suivi psychiatrique.

3 – Le processus de l'accompagnement

• **Laurence Rouvière** prend en compte dans son accompagnement les équilibres complexes de la personne dans sa réalité psychique, émotionnelle, physique, relationnelle et spirituelle. Cet accompagnement s'inscrit dans un domaine où la conscience est en constante relation avec un "inconscient" (non limitatif dans sa définition). Elle s'engage à la prise en compte essentielle de cette richesse de l'individualité humaine.
• C'est donc par une approche bienveillante remplie d'écoute active, de compassion, de transmission de techniques et dans un rapport d'égalité que **Laurence Rouvière** instaure une interaction enrichissante. Elle se manifeste par ce dont le client, le patient, lui rapporte dans sa façon d'expérimenter et de découvrir les ressources qu'il possède dans son quotidien.
• Elle intègre comme principe à sa pratique, la libération et l'autonomisation du client, du patient. Le respect de cette liberté implique que les explications tant des processus liés au changement que les explications techniques s'adaptent à chaque client, à chaque patient de façon à être assimilées et intégrées par eux. Aussi, elle s'efforcera à inclure dans son accompagnement une pédagogie simple, efficace et compréhensible de tous.
• Les accompagnements de **Laurence Rouvière** nécessitent, pour être mises en œuvre efficacement, une compréhension dans les échanges et une acceptation du temps nécessaire à la maturation des différentes étapes du processus d'évolution des prises de conscience.
• **Laurence Rouvière** précise que le client, le patient doit être l'acteur principal de son changement et qu'à ce titre, c'est leur engagement et leur motivation dans cet accompagnement qui sera déterminant.
• Elle s'engage à s'adapter aux besoins et aux demandes des clients, des patients à condition que ceux-ci restent dans le cadre de son domaine de compétence.

4 – La fin de l'accompagnement

• **Laurence Rouvière** informera le client, le patient, qu'un accompagnement requiert persévérance et détermination pour apprendre à développer d'autres mécanismes de pensée et comportement.
• Pour ne pas arrêter un suivi qui serait non bénéfique pour le client, le patient, **Laurence Rouvière** recommande de mettre fin à l'accompagnement au cours d'une séance et non par téléphone, message SMS ou @mail afin que les raisons de l'intention d'arrêter puissent être explicitées, mûrement réfléchit et que le client, le patient soit conscient et responsable de sa demande. Elle lui fera part de ses éventuelles réserves en tant que professionnelle et pourra lui conseiller des personnes d'autres domaines de compétences pour l'aider à poursuivre son cheminement vers le mieux-être pour la santé du client, du patient. En d'autres termes : arrêter son accompagnement en conscience mais pas n'importe comment.
• De son côté, **Laurence Rouvière** se réserve le droit d'interrompre un accompagnement en cas de manque de respect envers elle (insultes, violences…) et en cas de non-respect du lieu d'accueil (dégradation du matériel, vol…). En outre elle sera délivrée du secret professionnel uniquement si elle estime que le client, le patient ou un/des tiers sont en danger et ce dans les limites fixées par la loi (Articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal).
• Elle mettra fin à l'accompagnement en cas d'un impayé et après avoir effectué une relance.

CONFIDENTIALITÉ / SECRET PROFESSIONNEL

• **Laurence Rouvière** est tenue au respect absolu du secret professionnel c'est-à-dire à respecter la confidentialité des informations collectées (administrative, histoire personnelle, émotion extériorisée, ressentis …) de ses clients, ses patients, de manière à assurer la protection du cadre d'exercice de sa profession. Elle est également tenue d'observer la plus grande discrétion en toutes circonstances. Il va de même avec l'accompagnement des enfants de moins de 18 ans. Elle respecte ainsi le principe fondamental de respect de chaque personne accueillie.

• Dans la conduite des groupes, en cabinet, en entreprise ou en formation, **Laurence Rouvière** informera les participants de l'extension du secret professionnel à chacun d'eux afin. Elle sera garante de l'application de cette confidentialité.
• **Laurence Rouvière** s'engage à « parler » des situations complexes rencontrées dans sa pratique uniquement dans le cadre d'une supervision, en ne citant aucun nom et prénom, seulement une initiale. Sachant que le cadre d'une supervision impose le secret professionnel de toute situation exposée. Le client, le patient reste donc anonyme.
• Le secret professionnel ne pourra être levé que dans le cadre des dispositions prévues par la loi : mise en danger du client, du patient ou d'un tiers (Articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal).
• En cas de co-thérapie ou de suivi avec un autre professionnel de santé, **Laurence Rouvière** ne divulguera les résultats obtenus avec son accompagnement qu'avec la validation de son client, de son patient.

TARIF / FACTURATION

• Le coût de la prestation dans la profession est libre et raisonnablement adapté à la difficulté technique lié à la profession.
• Les tarifs de prestation de **Laurence Rouvière** sont clairement affichés et accessibles à tous. Ils sont également annoncés lors de la prise de rendez-vous et en premier rendez-vous.
• Toute consultation est due et par conséquent aucun impayé ne sera accepté. **Laurence Rouvière** se réserve le droit d'étudier des paiements échelonnés en cas de difficultés financières pour recouvrir à l'amiable et sans frais supplémentaire.
• Elle étudie un accès à un plus large public en proposant des tarifs spéciaux adaptés ainsi que des facilités de paiement dans une certaine mesure en fonction de ses contraintes.
• Elle propose des consultations avec déplacements gratuits à domicile pour toute personne à mobilité réduite ou étant dans l'impossibilité de se déplacer dans un rayon de 15 km autour du cabinet. Au-delà de ce rayon des frais de déplacement seront ajoutés au montant de la prestation en fonction des grilles de calcul en vigueur.
• Une facture sera envoyé par @mail sur simple demande si la séance est acquittée.
• Une séance non annulée 48 heures avant la consultation est due.

ANNULATION D'UN RENDEZ-VOUS (d'une séance)

• Lorsque **Laurence Rouvière** inscrit une séance dans son agenda, elle vous réserve un temps au cours duquel elle est entièrement à votre écoute. Si vous annulez une séance au dernier moment, elle ne peut disposer de ce temps pour recevoir un autre client, un autre patient. C'est pourquoi toute séance non annulée 48 heures à l'avance est due et demande à respecter ses temps de travail et autrui.
• Réciproquement, si pour quelque raison que ce soit, **Laurence Rouvière** ne pouvait être présent à une séance, elle préviendrait 48 heures à l'avance, dans le cas contraire elle s'engage à vous offrir une séance gratuite.
• Ces deux conditions d'annulation s'annulent en cas de maladie quelques heures avant le rendez-vous tant pour le client, le patient que pour **Laurence Rouvière**.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

• **Laurence Rouvière** connaît les dispositions légales et réglementaires issues de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).
• Pour la gestion de ses rendez-vous elle utilise une plateforme appelée DOCTOLIB. L'engagement en ce qui concerne le traitement des données personnelles est très encadré. Pour plus d'information vous connecter à la page https://info.doctolib.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html
• En conséquence, il recueille, traite, classe, archive et conserve les informations et données afférentes à son activité selon les dispositions en vigueur.
• **Laurence Rouvière** s'engage à ce que les données personnelles des clients, des patients ne soient ni transmissent ni vendues à un tiers.
• Lorsque ces données sont utilisées à des fins d'enseignement, de recherche, de publication, ou de communication, elles sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat, par la suppression de

tout élément permettant l'identification directe ou indirecte des personnes, ceci toujours en conformité avec les dispositions légales concernant les informations nominatives.

ENGAGEMENT DU CLIENT, DU PATIENT

• Par l'accompagnement avec **Laurence Rouvière,** le client, le patient s'engage à prendre connaissance de cette charte.

• Il s'engage à respecter le cadre de cet accompagnement fixé par **Laurence Rouvière** et en particulier le règlement des séances au prix convenu ainsi que les séances manquées non annulées 48 heures à l'avance.

• Il s'engage à établir un chèque de caution qui ne sera pas encaissé. Ce chèque sera la garantie de paiement en cas de consultation non annulée, alors seulement il sera encaissé.

• Il s'engage à respecter l'intégrité physique (pas d'agression verbale ou physique) et morale (ne pas dire des propos diffamatoires) de **Laurence Rouvière** ainsi que son lieu de travail (pas de dégradation matérielle ou vol).

Exemplaire consultable au cabinet de Laurence Rouvière et des Praticiens exerçant leur profession sous la marque déposée « Cohérence Santé »®

Copyright © 2020